

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE CHAUMONT  
EN VEXIN



**MAIRIE DE MONTCHEVREUIL**

60240

Tel : 03 44 08 71 16

Fax : 03 44 07 75 97

Mail : [mairie.montchevreuil@orange.fr](mailto:mairie.montchevreuil@orange.fr)

## **Règlement intérieur périscolaire** **Année scolaire 2021-2022**

### **Préambule**

L'accueil du matin et du soir et l'accueil de loisirs du mercredi matin et de l'après-midi sont organisés par la commune de Montchevreuil. Ces services s'adressent aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la commune de Montchevreuil.

### **Horaires d'accueil**

Les services fonctionnent tous les jours d'école :

Accueil du matin : de 7 h 00 à 8 h 45

Accueil du soir : de 16 h 15 à 19 h 00

Accueil de loisirs du mercredi : de 7 h 00 à 19 h

### **Inscriptions**

L'inscription des enfants se fait pour l'année scolaire auprès du Responsable du périscolaire. L'inscription administrative est valable pour une année scolaire et doit être renouvelée chaque année. Elle ne sera prise en compte qu'après réception du dossier complet et sous réserve que les factures soient acquittées.

Tous changements de situation, résidence, téléphone devront être signalés.

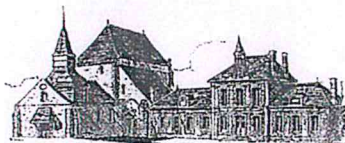
L'inscription aux services se fait mensuellement par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription nominative (une par enfant) à rendre lors des permanences en mairie. Ce document servira de base à la facturation. En cas de perte, une fiche vierge vous sera donnée sur demande auprès du secrétariat.

### **Communication parents/cantine-périscolaire**

Les enseignant(e)s ne sont concernés ni par l'organisation, ni par la gestion des services périscolaires. En cas de problèmes, les parents doivent s'adresser au Directeur du périscolaire de la commune de Montchevreuil.

Adresse : 1 rue de la Montagne – Fresneaux 60240 MONTCHEVREUIL

Email : [mairie.montchevreuil@orange.fr](mailto:mairie.montchevreuil@orange.fr)



### Sortie des élèves

Pour des raisons de sécurité, un enfant devant initialement aller au périscolaire ne sera confié qu'aux parents ou aux personnes majeures autorisées à le récupérer contre décharge.

### Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Pour l'année scolaire, ils s'élèvent à :

Pour l'accueil du matin, du soir et du mercredi : Le tarif est appliqué en fonction du barème n°1 de la CAF. Il est défini comme suit :

BAREME PERISCOLAIRE (base barème n°1 de la CAF) Forfait pour séances matin, soir et mercredi matin et mercredi après-midi													
Coût en fonction du RM et du nombre d'enfants à charge													
Revenu Mensuel = (Revenu du foyer avant déduction frais professionnels ou abattement 10%)/12													
		RM<=550				551<=RM=3299				3300<=RM			
		MATIN	SOIR	Mer matin	Mer AM	MATIN	SOIR	Mer matin	Mer AM	MATIN	SOIR	Mer matin	Mer AM
Barème 1	1 enfant	0.34	0.53	0.62	1.03	0.32*RM*1.68/8/100	0.32*RM*2.58/8/100	0.32*RM*3/8/100	0.32*RM*5/8/100	2.16	3.32	3.86	6.44
	2 enfants	0.32	0.5	0.58	0.96	0.30*RM*1.68/8/100	0.30*RM*2.58/8/100	0.30*RM*3/8/100	0.32*RM*5/8/100	2.02	3.1	3.6	6.00
	3 enfants	0.30	0.46	0.54	0.9	0.28*RM*1.68/8/100	0.28*RM*2.58/8/100	0.28*RM*3/8/100	0.32*RM*5/8/100	1.89	2.9	3.38	5.63
	4 enfants et+	0.28	0.43	0.5	0.83	0.26*RM*1.68/8/100	0.26*RM*2.58/8/100	0.26*RM*3/8/100	0.32*RM*5/8/100	1.76	2.71	3.15	5.25

Pour le matin et le soir, le prix est forfaitaire et ce quel que soit le temps de présence de l'enfant. Pour tout dépassement d'horaires la facture sera majorée de 15€.

Goûter : Le goûter est fourni par les parents

### Facturation / paiement

Les factures sont émises chaque fin de mois et à régler dès réception auprès du Trésor Public de Méru.

En cas de difficultés de paiement, les parents peuvent s'adresser au Centre Communal d'Actions Sociales de leur commune.

### Aspect médical

- Médicament : Les médicaments ne pourront être donnés que sur présentation d'une ordonnance médicale et d'une autorisation écrite des parents à les administrer.

Adresse : 1 rue de la Montagne – Fresneaux 60240 MONTCHEVREUIL

Email : [mairie.montchevreuil@orange.fr](mailto:mairie.montchevreuil@orange.fr)



- Allergie : En cas d'intolérance grave ou allergie, un P.A.I. (Plan Accueil Individualisé) devra être mis en place avec l'école, la mairie, les parents et le médecin. Le P.A.I. a pour but de faciliter l'accueil des enfants allergiques en fonction des structures de restauration scolaire existante mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles.

Pour rappel : les allergies et autres problèmes de santé nécessitant des précautions sont à signaler au point 5 de la fiche de renseignements destinés au périscolaire.

- Accident : en cas d'accident bénin le responsable légal désigné par la famille sur la fiche renseignements destinés à la cantine et/ou au périscolaire est prévenu par téléphone, l'enseignant (e) ou la direction est informé.

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en danger ou compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions nécessaires (services de secours ou Samu) Le responsable légal est immédiatement informé.

### Règles de vie

Le respect reste de droit et la règle pour tous, usagers et agents de service. Une tenue correcte et un comportement poli sont attendus de tous. Les actes d'incivilités ou de violence à l'égard d'un enfant ou d'un adulte sont proscrits. Toute transgression sera passible d'exclusion temporaire. En cas de récidive ou d'évènement grave perturbant les services du périscolaire, le Maire prendra les mesures adéquates. Les familles seront tenues informées régulièrement, par la transmission d'une fiche d'incidence, personnelle à chaque enfant. Tous jeux et objets dangereux sont interdits.

Le port par l'enfant d'objets de valeur (console de jeux, ....) ou de bijoux est interdit ; le Maire décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol. Les animateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable.

Les enfants doivent avoir une tenue correcte pendant le repas et durant le temps de jeu (interdiction de jouer avec la nourriture, détériorer le matériel, de faire du chahut, de s'insulter.....).

Il est recommandé de donner à votre enfant, en fonction de la météo, une tenue adaptée aux activités et au climat (casquette, vêtement de pluie, ...).

Les enfants s'engagent à respecter les règles de bonne conduite au périscolaire.

### Périscolaire

Le périscolaire est ouvert pendant les périodes scolaires : fermé durant les périodes de vacances.

- Accueil du matin

Cet accueil matinal permet aux enfants de se préparer doucement à l'heure de l'école. En attendant ce moment, ils évoluent à leur rythme dans un cadre calme.

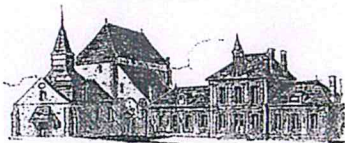
Adresse : 1 rue de la Montagne – Fresneaux 60240 MONTCHEVREUIL

Email : [mairie.montchevreuil@orange.fr](mailto:mairie.montchevreuil@orange.fr)

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE CHAUMONT  
EN VEXIN



**MAIRIE DE MONTCHEVREUIL**

60240

Tel : 03 44 08 71 16

Fax : 03 44 07 75 97

Mail : [mairie.montchevreuil@orange.fr](mailto:mairie.montchevreuil@orange.fr)

- Accueil du soir

Les enfants goûtent puis font des activités en attendant l'heure d'arrivée des parents.  
Les enfants prendront le goûter fourni par les parents.

Une aide aux devoirs leur est proposée. Cette aide facultative est réalisée par le personnel encadrant, non des personnes enseignantes. Il vous appartient de vérifier les devoirs de vos enfants le soir.

- Accueil de loisirs du mercredi

Une journée de loisirs est proposée avec des activités pour tous les enfants, des jeux, des activités manuelles, des activités pédagogiques, des sorties rythment la journée entrecoupées par le repas et le goûter.

Un temps de sieste est respecté pour les plus petits.

- Gestion des présences et des absences

Les services périscolaires doivent être réservés mensuellement par l'intermédiaire de la fiche d'inscription nominative.

Il est cependant possible d'inscrire ou de décommander un service du périscolaire en prévenant le responsable du périscolaire 24 heures à l'avance.

Toute absence non prévenue sera facturée pour la durée complète du service.

Un registre de présence est tenu quotidiennement pour chaque service et est remis au responsable du périscolaire pour l'établissement de la facturation.

Adresse : 1 rue de la Montagne – Fresneaux 60240 MONTCHEVREUIL

Email : [mairie.montchevreuil@orange.fr](mailto:mairie.montchevreuil@orange.fr)

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE CHAUMONT  
EN VEXIN



**MAIRIE DE MONTCHEVREUIL**

60240

Tel : 03 44 08 71 16

Fax : 03 44 07 75 97

Mail : mairie.montchevreuil@orange.fr

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

-----

**Coupon réponse à renvoyer au secrétariat de la commune de Montchevreuil**

Je soussigné, Nous soussignons,.....

Responsable (s) de l'enfant .....

Elève en classe de .....

Atteste(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur du périscolaire/accueil de loisirs et  
m'engage à le respecter

**Lu et approuvé**

Fait à....., Le.....

**(Mention manuscrite)**

Signature des parents

Adresse : 1 rue de la Montagne – Fresneaux 60240 MONTCHEVREUIL

Email : mairie.montchevreuil@orange.fr